



2023 / 106

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE QUATORZE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS A VINGT HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GROS Claudine - GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKOUDAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique
Mme GERMANAZ Sylvie à Mme BRUNOD Aurore
M. GROGNIET Jean-Christophe à M. VORGER Jean-Michel
Mme MORARD Ghislaine à Mme RELIER Annie

Date de Convocation :
7 décembre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 19
Votants : 23

EXCUSÉ : M. GSELL Bernard

Madame Claudine GROS est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Refacturation aux communes du service RGD Savoie Mont Blanc

Le Président expose qu'après signature de la convention d'adhésion au groupement d'intérêt public RGD Savoie Mont Blanc, la CCVA devra régler la cotisation annuelle pour l'ensemble de ses communes membres.

Aussi, il est proposé de refacturer cette prestation aux collectivités suivant la répartition suivante pour l'année 2023 :

Les Avanchers – Valmorel : 852.86 €
Grand-Aigueblanche : 1 986.68 €
La Léchère : 1 187.12 €
CCVA : 7 078.34 €

Vu la délibération d'adhésion au Groupement d'intérêt public RGD Savoie Mont Blanc n° 2022/101 en date du 1^{er} décembre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la refacturation aux communes membres.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDBITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,




André POINTET